

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du **19/06/2024**

Date de publication : **01/07/2024**

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **039**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **019-250624**

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) en développement économique sur le site des Gargues entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement Public Foncier – EPF PACA – et la Commune d'Aubagne – Annule et remplace la Convention d'Anticipation Foncière – CAF – sur le site des Gargues – Vaux.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_19-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 019-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

EXCUSES:

Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, la Commune d'Aubagne et l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) ont signé le 10 Janvier 2023 une Convention d'Anticipation Foncière - CIF - sur le site des Gargues-Vaux en vue de la mise en œuvre d'une opération d'ensemble conformément aux orientations inscrites dans le document d'urbanisme.

Les actions engagées par l'EPF PACA dans le cadre de cette convention, conclue en application de la délibération du Conseil Municipal du 15 Novembre 2022, ont permis de préciser et de valider un périmètre d'intervention, un schéma d'organisation et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la régulation des prix avec la création d'une Zone d'Aménagement Différée.

Le projet d'aménagement du secteur des Gargues est rentré dans sa phase pré-opérationnelle, avec l'engagement des études environnementales et programmatiques pour envisager la création d'une opération d'aménagement d'ensemble, permettant la reconstruction de l'hôpital public Edmond Garcin autour d'un projet économique global à vocation de la « santé et du bien-être ».

Ce projet s'inscrit essentiellement dans des emprises foncières privées dont les négociations et procédures foncières sont aujourd'hui engagées. Toutefois, à défaut d'accord avec les propriétaires, la possibilité d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) a d'ores et déjà été délibérée par la Métropole.

Ainsi, pour permettre à l'EPF PACA la constitution et le dépôt ultérieur des dossiers de D.U.P. et parcellaires, il convient faire évoluer la Convention d'Anticipation Foncière signée en la forme d'une Convention d'Intervention Foncière.

Cette délibération propose d'une part, d'approuver la Convention d'Intervention Foncière tripartite à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement Public Foncier Régional et la Commune d'Aubagne et d'autre part, d'annuler la Convention d'Anticipation Foncière tripartite précédemment conclue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_19-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 019-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L324-1 à L324-10 et R324-1 et suivants,

VU le décret n° 2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU la délibération n°08-151122 du Conseil Municipal du 15 Novembre 2022 qui a approuvé la Convention d'Anticipation Foncière – CAF – tripartite entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement Public Foncier Régional et la Commune d'Aubagne,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer la Convention d'Anticipation Foncière tripartite signée en la forme d'une Convention d'Intervention Foncière à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement Public Foncier Régional et la Commune d'Aubagne, afin de mener à bien les procédures de maîtrise foncière indispensables à la mise en œuvre de l'aménagement du secteur des Gargues, notamment en vue d'y reconstruire l'hôpital public Edmond Garcin,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ANNULER la délibération n° 08-151122 du 15 Novembre 2022 approuvant la convention d'Anticipation Foncière tripartite, conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement Public Foncier Régional et la Commune d'Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER la Convention d'Intervention Foncière tripartite à conclure, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement Public Foncier Régional et la Commune d'Aubagne annexée à la présente délibération ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces liées à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_19-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024

